



Droit d'un associé d'une sarl

Par **sarahisa**, le **07/03/2012** à **17:31**

Bonjour,

Je suis associée d'une SARL à hauteur de 30%, mon associé qui est également le gerant detient les 70% restant. Nos rapports se passent mal, et nous devons prendre une decision. Sachant que je ne veux pas revendre mes parts, peut-il m'y obliger?

Quels sont mes recours?

De plus dans les decisions quotidiennes (ex: embauche d'un salarié) ai-je un pouvoir de decision, de m'y opposer pour le bien de la société?

De plus, nous sommes un commerce, c'est mon associé qui recupere les recettes de la société, je sais qu'il ne dépose pas tout l'espece en banque (vu sur les relevés bancaire et difference avec les reglements du logiciel interne)quels sont mes recours par rapport à ça?

Merci d'avance pour vos reposes et votre aide